



Association Nationale des Arbitres de Volley-Ball

F.F.V.B.

17 rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY- LE-ROI

Les courriers sont à adresser à :

Claude Barthes

27 rue de la Barre

81200-MAZAMET

Mazamet le 16 janvier 2017

Monsieur Alain GRIGUER

Président,

Ligue Nationale de Volley Ball

17, rue Georges Clémenceau,

94607 CHOISY LE ROY CEDEX

Monsieur le Président,

Notre association a été destinataire de plusieurs interrogations de nos collègues à la suite de la création des nouvelles ligues et des indemnités d'arbitrage en semaine.

La phrase : « Indemnité complémentaire d'arbitrage uniquement pour l'arbitre hors ligue : si match en semaine : (+) 122 euros » pourrait être remplacée par : « Indemnité complémentaire d'arbitrage si match en semaine : 122 euros ».

En effet, certaines nouvelles ligues se sont considérablement agrandies (au point de dépasser la superficie de l'Irlande) et il devient évident que si un arbitre est obligé de prendre des congés pour assurer un arbitrage, sa présence sur place pour une nuitée reposante et sécurisante l'obligera à prolonger ses congés le lendemain matin. Si le remboursement de la nuitée est assuré sur présentation de justificatif, il devient indispensable d'associer les 122 euros à ce paiement.

De même il convient de revoir le montant du remboursement des frais kilométriques et de l'aligner au minimum sur celui de la FFVB.

Nous vous remercions par avance de nous informer des suites données à ces suggestions.

Avec nos vœux pour cette nouvelle année, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations sportives.

Le Président
Claude BARTHES

Le Trésorier
Jean Jacques PARIZEL

Copie : Président FFVB, arbitres officiant en Pro